



RÉGION ACADÉMIQUE
LA RÉUNION

Liberté
Égalité
Fraternité

PLAN D' ACTIONS ACADÉMIQUES POUR L'ENSEIGNEMENT DE LA LANGUE ET CULTURE REGIONALES - CRÉOLE REUNIONNAIS 2025 - 2029



« L'enseignement des langues régionales participe à la construction du citoyen, à la transmission des valeurs de la République et à la réussite des élèves. » (BO n°47 du 16 décembre 2021)

SOMMAIRE

I - Bilan du plan d'actions académiques pour l'enseignement de la langue et culture régionales créole réunionnais 2020-2024

II - Plan d'actions académiques pour l'enseignement de la langue et culture régionales créole réunionnais 2025-2029

- PILOTAGE PEDAGOGIQUE ET EDUCATIF TERRITORIALISÉ (Fiche action 1)
- PARCOURS DE PROFESSIONNALISATION (Fiche action 2)
- VERS UN ENSEIGNEMENT STRUCTURÉ ET PROGRESSIF (Fiche action 3)
- EVALUATION DES ELEVES ET DU PLAN D'ACTIONS ACADEMIQUES (fiche action 4)
- LA LVR DANS LES FILIERES METIERS (fiche action 5)
- RECHERCHE-ACTION ET INNOVATION (fiche action 6)
- PROMOTION ET VALORISATION (fiche action 7)
- ALLIANCES EDUCATIVES (fiche action 8)
- RESSOURCES PEDAGOGIQUES, DIDACTIQUES ET CULTURELLES (fiche action 9)

III - Cadre réglementaire de référence

I-BILAN DU PLAN D' ACTIONS LVR 2020-2024

Le Projet Stratégique Académique 2021-2025 (dans lequel s'inscrit le Plan d'actions LVR 2020-2024) a permis de franchir une étape significative dans la reconnaissance et la valorisation du créole réunionnais au sein du système éducatif.

Inscrite dans la dynamique nationale de la stratégie pour les langues de France, cette politique linguistique s'est articulée autour du principe de dignité égale entre les langues, conformément à la loi Molac (2021) et aux orientations du Code de l'éducation (art. L.312-10 et L.312-11-2).

L'intégration de la langue régionale dans le Projet Stratégique Académique a été pensée comme un outil de réussite et de cohésion, en lien avec les axes du projet académique : inclusion, excellence, ouverture et rayonnement.

PRINCIPAUX ACQUIS

- **Pilotage renforcé** : la désignation d'un IA-IPR LVR et la mise en place progressive d'un réseau d'« ambassadeurs langues » dans les écoles et établissements ont favorisé la coordination et la mutualisation des pratiques. Ces ambassadeurs ont joué un rôle d'impulsion et de conseil auprès des équipes pédagogiques.
- **Égalité et dignité linguistique** : la reconnaissance explicite du créole comme langue d'enseignement et de culture, au même titre que les autres langues vivantes, s'est traduite par une meilleure visibilité dans le « Plan langues » décliné dans les spécificités de notre territoire.
- **Formation des personnels** :
 - Dans le premier degré, le nombre d'enseignants habilités à enseigner le créole a connu une progression constante.
 - Dans le second degré, les premières habilitations de professeurs certifiés ont été ouvertes en 2024, amorçant la constitution d'un vivier académique.Les plans régionaux académiques de formation (PRAF) ont intégré des modules spécifiques visant la professionnalisation des enseignants.
- **Continuité école-collège-lycée** : la mise en réseau des parcours bilingues et des sections LVR a permis une progression harmonisée des apprentissages du cycle 1 à la Terminale. Des liaisons inter degrés ont été formalisées dans plusieurs bassins.

- **Moyens humains et structurels :**

- Des Emplois Temps Plein spécifiques ont été alloués pour l'enseignement du créole dans le second degré, garantissant la pérennité des options LVC et le projet de mise en place de l'enseignement de spécialité LLCER.
- Le fléchage des postes est assuré dès la création de parcours linguistiques LVR Ecole-Collège.
- Les référents de bassin LVR et les chargés de mission poursuivent le suivi pédagogique et la remontée d'indicateurs d'activités.

- **Partenariats et projets phares :** de nombreuses actions culturelles et éducatives ont été adossées à la politique linguistique académique, en partenariat avec la DAC-R, la DAAC, le réseau CANOPÉ, l'Université de La Réunion, les collectivités locales et les associations.

- **Indicateurs qualitatifs :** une évolution positive de la perception de la LVR dans la communauté éducative, avec une hausse du nombre d'établissements intégrant des activités ou projets en lien avec le créole.

POINTS D'AMELIORATION

Le premier et le second degré travaillent ensemble à établir des parcours de continuité. Nous poursuivons ce travail de mise en cohérence et de développement des enseignements proposés.

Cependant force est de constater :

- Ressources pédagogiques limitées ou non harmonisées.
- Peu d'évaluations scientifiques de l'efficacité des dispositifs.
- L'interdiction du créole à l'école durant plusieurs générations a laissé des traces dans les familles. Il reste des réticences à inscrire les enfants dans un enseignement de langue vivante régionale, dont les familles ne voient pas toujours l'utilité. Nous prévoyons des supports de communication audiovisuels afin d'explicitier l'intérêt de cet enseignement.

Le bilan du PSA 2020-2024 met ainsi en lumière une structuration progressive des parcours d'enseignement LVR, une professionnalisation évolutive des acteurs et une légitimation institutionnelle durable du créole réunionnais comme langue de culture, de savoir et d'enseignement.

II-PSA 2025-2029 : VERS UNE POLITIQUE LINGUISTIQUE AMBITIEUSE

L'école, creuset de la cohésion sociale du territoire réunionnais, est le fil conducteur du nouveau **Projet Stratégique Académique** construit autour de quatre priorités :

- **Priorité 1** : Une école qui inclut
- **Priorité 2** : Une école, lieu d'acquisition des savoirs fondamentaux
- **Priorité 3** : Une école offrant un environnement favorable au travail des élèves et des personnels
- **Priorité 4** : Une école ancrée culturellement dans la société jouant son rôle dans l'Océan Indien.

Le Plan d'Actions Académiques 2025-2029 s'inscrit dans la continuité de la feuille de route 2020-2024 en visant la poursuite de la valorisation du créole réunionnais - en tant que langue d'enseignement et langue enseignée - dans les écoles et les établissements pour une meilleure connaissance et prise en compte du contexte territorial dans les apprentissages.

Il trouve ses fondements dans les textes institutionnels, notamment celui de la stratégie nationale en faveur des langues de France, dans le cadre du Plan langues ([circulaire publiée au BO du 15 décembre 2022](#)), renforcé par [le bulletin officiel n°22 du 29/05/2025](#).

Il vise à consolider une politique linguistique académique cohérente, partagée et équitable, fondée sur les enjeux suivants :

- **Équité linguistique** : Donner une visibilité aux différentes langues de la classe et les inscrire dans une approche plurilingue.
- **Identité et cohésion sociale** : Transmettre et préserver le patrimoine linguistique comme facteur d'unité.
- **Innovation pédagogique** : Faire valoir et développer le plurilinguisme pour renforcer les compétences métalinguistiques.

Il s'articule autour de quatre priorités :

- **Priorité 1** : Renforcer l'offre linguistique en langue régionale de la maternelle au lycée et structurer la continuité des apprentissages du créole de la maternelle au lycée, en lien avec les autres langues vivantes enseignées dans l'académie.
- **Priorité 2** : S'emparer de la démarche contrastive comme outil d'amélioration des résultats, particulièrement en français, en mathématiques et notamment en Éducation prioritaire.
- **Priorité 3** : Former et accompagner tous les personnels à la prise en compte du plurilinguisme, au service de l'inclusion et de la réussite scolaire.
- **Priorité 4** : Valoriser la langue et la culture régionales comme pôle d'excellence et d'ancrage territorial.

« L'enseignement des langues régionales participe à la construction du citoyen, à la transmission des valeurs de la République et à la réussite des élèves. » (BO n°47 du 16 décembre 2021)

Par ce plan, l'Académie de La Réunion réaffirme sa démarche volontariste de faire de la langue créole réunionnais un vecteur d'épanouissement, de citoyenneté, de réussite et de fierté partagées, au service des valeurs de la République, une et indivisible, ouverte sur la pluralité des langues et des cultures et au service de l'aménagement du territoire.

1. PILOTAGE PEDAGOGIQUE ET EDUCATIF TERRITORIALISÉ (Fiche action 1)

- Assurer la mise en œuvre du Conseil Académique des Langues Régionales : instance consultative de concertation, de coordination et de suivi de la politique des langues et cultures régionales dans l'académie.

Assurer la cohérence du pilotage académique entre le 1er et le 2nd degré.

- Communiquer la note académique annuelle Plan français/Plan mathématiques déclinée dans le contexte réunionnais.
- Sensibiliser tous les inspecteurs, les chefs d'établissement et les directeurs d'école à la politique linguistique académique pour s'assurer du pilotage pédagogique en contexte réunionnais (projets de réseau, de circonscription, d'établissements, d'école).
- Accompagner méthodologiquement l'intégration du créole dans les projets éducatifs territoriaux.

2. PARCOURS DE PROFESSIONNALISATION (Fiche action 2)

Recommandation IGESR : adapter les dispositifs de formation des enseignants aux contextes plurilingues, notamment en Outre-mer ; prévoir formation, titularisation ou statuts adaptés pour les locuteurs-enseignants.

L'ensemble des modalités d'évaluation, d'examens et de concours appliquées dans l'académie de La Réunion est conforme aux textes nationaux en vigueur, garantissant l'égalité de traitement et la reconnaissance académique des compétences linguistiques en créole.

→ Formation initiale et continue des enseignants

Le partenariat entre l'INSPE, l'Université de La Réunion et la mission académique LVR s'inscrit dans la continuité du cadre national de la formation des enseignants.

La nouvelle Licence « Langue Littérature Cultures Étrangères et Régionales : créole réunionnais » prépare aux épreuves du CAPES et pense le développement de compétences au service du territoire.

- Le cadrage de la Licence de Professeur des Écoles prévoit une adaptation territoriale d'au moins 100 heures sur trois ans, permettant un enseignement de la LVR et du français en milieu créolophone pour une meilleure prise en compte des spécificités linguistiques des élèves.
- Le Master MEEF, parcours créole (figure dans la proposition d'accréditation de l'INSPE), confirme la place du créole comme langue d'enseignement et d'étude.
- Les concours et examens spécifiques (CRPE spécial langue régionale, CAPES créole, agrégation) constituent des leviers de recrutement et de reconnaissance professionnelle pour les enseignants.
- Articuler la formation initiale (maquettes Université - INSPE) et la formation continue (PRAF, M@gistère).
- Mettre en œuvre des séminaires, webinaires ou interventions dans les actions académiques existantes à destination des personnels d'encadrement.
- Sensibiliser tous les enseignants du 1^{er} degré dans le cadre du Plan français et mathématiques de 2025 à 2029.
- Accorder la priorité à l'ensemble des enseignants de Maternelle avec un module de formation spécifique.
- Poursuivre la formation visant l'habilitation LVR (enseignants du premier et second degré) ainsi que la certification 1D/2D.
- Assurer la mise en œuvre de la formation continue des enseignants habilités par bassin.
- Développer la formation continue adaptée à l'ensemble des personnels éducatifs (ASEM, AESH, CPE, AED, psychologues, infirmiers...etc).

Ces formations visent à rendre explicite pour les personnels la présence des deux langues, tant en production qu'en réception, afin d'outiller leurs pratiques pédagogiques et de répondre aux besoins spécifiques des élèves.

L'habilitation des enseignants du second degré constitue un moyen stratégique majeur pour garantir la continuité et la qualité de l'enseignement de la LVR au collège et au lycée.

L'équipe de la mission LVR poursuit l'élaboration d'outils didactiques et pédagogiques qui sont à la disposition des enseignants sur le site de l'académie ainsi que sur de nombreux espaces numériques comme TRIBU (<https://pedagogie.ac-reunion.fr/lvr-ecole.html>) ou M@gistère.

L'équipe de la mission LVR assurera le suivi du déploiement du plan de formation en construisant un tableau d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs.

3. VERS UN ENSEIGNEMENT STRUCTURÉ ET PROGRESSIF (Fiche action 3)

- Exploiter les résultats de la recherche au service de la réussite des élèves de l'académie.

PREMIER DEGRE

La langue créole constitue à La Réunion la langue de socialisation première pour la majorité des élèves accueillis à l'École. Dans ce contexte, favoriser un accueil linguistiquement sécurisant en maternelle est une nécessité : il s'agit de prendre en compte les compétences déjà présentes chez l'élève, en valorisant la langue maternelle créole comme point d'ancrage dans les apprentissages. Ce positionnement permet le développement progressif, simultané et bienveillant de compétences vers la langue de scolarisation (le français), condition essentielle pour une scolarité réussie.

Les recherches convergent pour démontrer que l'enseignement explicite du français en milieu créolophone, associé à une reconnaissance active du créole, constitue une stratégie efficace pour développer les compétences langagières des élèves dans les deux langues. Il s'agit moins d'opposer que d'articuler . les apprentissages en français bénéficient de la maîtrise du créole lorsque les enseignants sont formés pour s'en prévaloir.

Objectifs

- Généraliser la sensibilisation au créole réunionnais de la maternelle à la 6^{ème}.
- Prioriser l'accompagnement des élèves de Maternelle.
- Développer les parcours bilingues créole/français.

Sensibilisation LVR et Enseignement en Milieu Créolophone (EMC)

La sensibilisation LVR et l'EMC visent à développer des compétences langagières et à enrichir les connaissances culturelles sur la Réunion.

Depuis 2019, la note de service n°2019-086 du 28 mai 2019 du MEN rappelle la nécessité pour un élève d'être accueilli pour sa première scolarisation, dans sa langue maternelle.

Des projets artistiques et culturels sont proposés pour transmettre des connaissances culturelles sur La Réunion (histoire, géographie, faune, flore, littérature...) tout en proposant des activités langagières en créole.

Ce dispositif est ouvert à tous les enseignants de l'Académie, toutes disciplines confondues, sans nécessité d'habilitation LVR.

Enseignement du français en milieu créolophone (EFMC)

Enseigner le français en milieu créolophone consiste à sensibiliser les élèves sur les phénomènes de segmentation, de liaison, d'hypercorrection... à distinguer les langues en présence à partir de productions propres aux élèves.

Cette conscientisation des phénomènes de cohabitation de langues est possible grâce à la présence d'enseignants sensibilisés à la problématique des contacts de langues.

Dans un souci de viser un bilinguisme équilibré et de sortir du bilinguisme soustractif dans lequel les élèves réunionnais ont du mal à trouver le chemin de la réussite, le dispositif Enseignement du Français en Milieu Créolophone est toujours activé en complément du dispositif Sensibilisation.

Enseignement LVR

À l'école élémentaire, dès le cours préparatoire, pour tous les élèves, l'apprentissage d'une langue vivante concerne également les langues vivantes régionales.

Au niveau académique, l'enseignement LVR est effectué sur d'autres créneaux horaires que les 1h30 dédiées à la LVE, en pratiquant une pédagogie de projet permettant des croisements disciplinaires. L'enseignement de la langue régionale est éventuellement renforcé, selon le projet d'école, par la conduite d'activités en langue régionale dans différents domaines d'apprentissage. Cet apprentissage peut en outre être précédé par des actions de sensibilisation et d'initiation à l'école maternelle, sous la conduite d'un enseignant et/ou d'un intervenant extérieur.

EMILR (Enseignement d'une Matière Intégré à la Langue Régionale)

Aux cycles 2 et 3, les enseignants peuvent s'appuyer sur des éléments de la culture régionale pour favoriser l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, en visant des compétences langagières dans les séances d'enseignement de toutes les disciplines des programmes scolaires (Enseignement d'une Matière Intégré à la Langue Régionale)

L'enseignement de la langue régionale est renforcé, selon le projet d'école, par la conduite d'activités en langue régionale dans différents domaines d'apprentissage. Cet apprentissage peut en outre être précédé par des actions de sensibilisation et d'initiation dès l'école maternelle, sous la conduite d'un enseignant habilité et/ou d'un intervenant extérieur.

Dispositif - Enseignement bilingue

Depuis la rentrée 2022, une classe peut, dès la maternelle, s'engager dans le dispositif bilingue entre 3h et 12h (parité horaire) de LVR consacrées à la mise en œuvre des différentes modalités (Enseignement, Sensibilisation, EFMC, EMC, EMILR).

Le dispositif classe à enseignement bilingue est soumis à la validation de l'IA-DAASEN.

SECOND DEGRE

« Les parcours bilingues en langue régionale contribuent pleinement au développement du plurilinguisme et à la diversification linguistique au sein du lycée. » Arrêté du 5 mai 2025, BO n°22 du 29 mai 2025.

Objectifs

- Poursuivre le maillage géographique en collège et renforcer les parcours inter-degré.
- Consolider les enseignements optionnels LVB, LVC, ouvrir la spécialité LLCER (Langue, Littérature et Culture étrangère et régionale).
- La place des langues régionales dans les enseignements est également renforcée par l'accent mis sur **l'enseignement des disciplines non linguistiques en langue**

vivante régionale, conformément aux horaires et aux programmes en vigueur dans les classes considérées.

- Développer la langue vivante régionale en lycée professionnel et en BTS pour répondre aux besoins économiques (filières métiers).
- Poursuivre la sensibilisation et la formation des enseignants aux enjeux du bilinguisme.

L'enseignement de la Langue Vivante Régionale s'organise sur l'ensemble des classes du collège, dans le prolongement de l'école primaire et pour en assurer la continuité.

Au lycée, les enseignements de langue vivante régionale prolongent la dynamique engagée au collège. Ils correspondent à la volonté commune de développer le plurilinguisme au lycée, pour ses apports culturels et cognitifs. L'objectif visé est de permettre aux élèves d'atteindre un niveau d'utilisateur expérimenté à l'issue de leur scolarité secondaire, selon la terminologie du CECRL. Les candidats scolaires font valoir leurs moyennes annuelles en LVC de la classe de première et/ou de la classe de terminale. Les candidats individuels sont convoqués à une évaluation ponctuelle de l'enseignement de LVC selon les modalités prévues dans la note de service relative aux évaluations ponctuelles des enseignements optionnels pour les candidats individuels.

Dans l'académie, à titre d'exemple :

- Généralisation d'une heure de sensibilisation LVR ou d'EFMC sur l'ensemble des classes de 6ème afin d'assurer la continuité des parcours LVR.
- Possibilité de proposer la LVB ou LVC LVR dès la 6ème.
- Développer l'offre d'enseignement du créole réunionnais :
 - Cycle 4 : LVB ou LVC
 - Lycée général et technologique – LVB ou LVC
 - Lycée professionnel : LVB ou LVC
 - BTS : LVB obligatoire ou optionnelle.

Ces enseignements sont assurés par des enseignants certifiés ou agrégés de créole. Les enseignants certifiés peuvent avoir une valence en Lettres, Histoire-Géographie, Anglais ou Espagnol. Cette valence n'est pas pour autant qu'un

complément. L'académie a entrepris de stabiliser ces enseignants TZR afin de permettre le développement de projets solides et un meilleur accompagnement des élèves en continuité avec le premier degré.

Vers des parcours bilingues et plurilingues ambitieux, déployés dans le cadre du Plan langues

Au-delà des pratiques pédagogiques quotidiennes, l'académie porte également l'ambition de développer des parcours bilingues créole-français dès la maternelle et tout au long de la scolarité obligatoire. Ces parcours ont pour objectif de construire des compétences solides dans les deux langues, en s'appuyant sur des dispositifs structurés, pilotés et évalués.

En cohérence avec le Plan langues, l'académie favorise également la mise en place de parcours plurilingues intégrant le créole, le français, mais aussi d'autres langues vivantes (anglais, espagnol, allemand, chinois etc...), dans une logique de continuité et d'ouverture internationale. Cette démarche s'étend désormais jusqu'au lycée avec la promotion active de l'option LVR au baccalauréat, condition essentielle pour consolider l'ancrage institutionnel et académique de la LVR.

4. EVALUATION DES ELEVES ET DU PLAN D'ACTIONS ACADEMIQUES (fiche action 4)

L'académie de La Réunion conduit des actions de recherche sur un protocole d'évaluation des classes bilingues et de la mise en œuvre de l'EFMC. La déclinaison des plans français et mathématiques dans le contexte linguistique (note académique) sera évaluée à moyen et long terme.

Ces travaux visent à mesurer l'impact du bilinguisme créole-français sur les résultats des évaluations nationales du CP à la 6^{ème} et à valoriser ses effets sur la réussite des élèves.

- Garantir les modalités de passation et d'attribution du diplôme national du brevet, telles que définies par l'article 12 de [l'arrêté du 31 décembre 2015](#), contribuent à valoriser l'enseignement des langues et des cultures régionales.
- Prendre en compte les langues vivantes régionales dans l'évaluation de l'examen du baccalauréat dans le cadre du contrôle continu qui est établi à partir des

moyennes annuelles des moyennes renseignées dans le livret scolaire. Dans tous les cas, les langues régionales bénéficient du régime commun prévu pour l'évaluation des enseignements au baccalauréat.

- Mettre en place des outils communs d'évaluation (référentiels CECRL) dans le cadre des nouveaux programmes.
- Inclure des indicateurs relatifs à la langue vivante régionale dans les contrats d'objectifs, projets d'établissements, de circonscription, de réseau et d'école.
- Analyser l'auto-évaluation et l'évaluation externe des établissements avec la prise en compte du contexte réunionnais.
- Analyser l'impact des actions dédiées à la langue régionale lors des évaluations de rendez-vous de carrière, des évaluations de directeurs d'école et des chefs d'établissement. Une attention sera portée à la LVR dans les lettres de mission des IA-IPR.

5. LA LVR DANS LES FILIERES METIERS (fiche action 5)

Action 25 (PSA) « Construire une éducation à la mobilité dans le cadre des parcours scolaires et de professionnalisation vers l'international, en particulier dans la zone océan Indien ».

L'intégration de la Langue Vivante Régionale (créole réunionnais) dans les filières métiers constitue un vecteur de valorisation du plurilinguisme et de développement de compétences interculturelles utiles à la mobilité.

En s'appuyant sur les partenariats régionaux et internationaux (notamment au sein de la zone océan Indien), l'académie encouragera les projets favorisant la maîtrise du créole comme ressource professionnelle et identitaire, en lien avec les secteurs du tourisme, des services, de la culture et des métiers du patrimoine.

Cette action s'inscrit dans une éducation à la mobilité visant à préparer les élèves et apprentis à évoluer dans des contextes multilingues et à faire de la langue régionale un atout pour la réussite et l'insertion professionnelle.

6. RECHERCHE-ACTION ET INNOVATION (fiche action 6)

Recommandation IGESR : renforcer la recherche et l'évaluation sur l'efficacité des dispositifs bilingues/plurilingues (effets sur apprentissage du français, comparaisons de pédagogies, modèles didactiques).

- Évaluer les classes bilingues (en lien avec les laboratoires de recherche).
- Étudier les effets du bilinguisme sur les apprentissages fondamentaux.
Renforcer les collaborations avec les laboratoires universitaires (LCF-ICARE).
Impulser des actions innovantes soutenues par la CARDIE.
- Créer un label « École ou collège bilingue de La Réunion ».
Soutenir les études longitudinales sur l'impact du bilinguisme sur la réussite scolaire et le bien-être.
- Capitaliser les bonnes pratiques entre académies disposant d'une ou plusieurs LVR.

À La Réunion, la plus-value d'un bilinguisme conscientisé et assumé se traduit par une meilleure réussite et un plus grand épanouissement des élèves.

Les temps forts dédiés à la promotion et à la valorisation du créole consolident cette dynamique.

Adosser ces parcours à une recherche académique permettra d'objectiver les liens entre l'usage du créole, les progrès en français et en mathématiques et l'amélioration du climat scolaire.

7. PROMOTION ET VALORISATION (fiche action 7)

Un important travail de communication reste à mener auprès des écoles, des familles, des partenaires et, plus largement, de la société, afin de mieux faire comprendre le double intérêt de l'ancrage culturel.

Celui-ci contribue à la réussite scolaire ; en permettant aux élèves de s'exprimer, de comprendre et de s'épanouir grâce à la langue créole, tout en valorisant la connaissance et le partage du patrimoine culturel.

Dans le cadre des parcours d'excellence, nous faisons le constat que les familles s'engagent naturellement dans les actions menées en créole, qu'elles relèvent du champ culturel ou du champ didactique. Aussi, elles pourront être des ambassadeurs de l'épanouissement et des progrès permis par la synergie entre l'école et les familles.

Plan de communication

- Informer la communauté éducative (film annuel)
- Faire connaître et expliciter l'offre d'enseignement.
- Travailler en partenariat avec les collectivités et associations.
- Développer la publication et les ressources pédagogiques.

→ Développer des actions d'information (webinaires, flyers de communication ...) à destination des familles et des personnels éducatifs au sein des établissements.

ACTIONS PHARES

De nombreux projets autour du patrimoine et de la culture réunionnaise sont accompagnés par la DAC-Réunion, le CCEE- Région Réunion- Le Département et la DAAC, par le biais d'ADAGE et du Pass Culture.

Les élèves sont également très impliqués par leurs professeurs dans la vie culturelle locale.

Premier degré - exemples :

Konpèr Zarlor- Découvrir et faire découvrir un aspect de la richesse de son environnement à travers la réalisation d'une capsule vidéo en créole réunionnais. Mettre les élèves en situation de communication en langue orale.

Ékout mon désin, PEAC (Adage).

Bann soubasman en collaboration avec Réseau CANOPE.

Second degré - exemples :

KoZarlor pour les lycéens ¹ : La collaboration entre le rectorat et le CCEE-Région Réunion a permis d'affiner les enjeux de ce concours pour développer le créole littéraire.

¹ <https://ccee.re/kozarlor3-lansman-konkour-2024-2025/>

Collaboration avec de nombreux artistes locaux dans le cadre du Pass Culture.

Prix littéraire régional Alain Lorraine, pour l'ensemble des lycées (écriture en créole/français).

Inter-degré :

- **La Semaine Créole** (octobre)
- **Journée Internationale de la Langue Maternelle** (février)
- **Concours de lecture à haute voix de textes littéraires en créole réunionnais** (étude en cours) **avec le Département de La Réunion**

Dans le cadre de la valorisation de la langue et de la littérature créoles au sein du premier et second degré, ce concours invite les élèves à incarner, par la voix, la richesse poétique et expressive des textes littéraires créoles. L'objectif est de développer les compétences orales, la sensibilité littéraire et la fierté linguistique, tout en favorisant l'appropriation vivante du patrimoine réunionnais. Ce projet s'inscrit dans une démarche de transmission, de création de lien et de reconnaissance des voix plurielles qui habitent notre île.

- **Dictée bilingue** (cycle 3) créole-français (sélection en direct à la radio Réunion la 1^{ère} et finale retransmise en direct à la télévision) en collaboration avec la Région Réunion et Réunion la 1^{ère}
- **Kabar fonnkèr marmay** (cycle 3) au TEAT Plein Air de St-Gilles, concours d'éloquence, dans le cadre du Printemps des poètes, en partenariat avec le Département et la DAC-R.
- **Pri Honoré - Lankréol pou lékol** (projet du CCEE) – Au premier comme au second degré, les élèves participent activement à ce concours d'écriture de fonnkèr en langue créole, organisé par le Conseil de la Culture, de l'Education et de l'Environnement qui dépend de la Région. Les groupes lauréats déclament leur texte en public, ce qui renforce leurs compétences oratoires.
- Dans le cadre des **Cordées de la réussite**, un **concours d'éloquence créole-français** pour les lycéens en collaboration avec l'INSPE et l'Université.

8. ALLIANCES EDUCATIVES (fiche action 8)

Des échanges constructifs et réguliers se tiendront au sein du Conseil académique des langues et cultures régionales (CALR) afin d'assurer un suivi concerté de la mise en œuvre du Programme d'actions académiques pour la LVR.

Le Pacte linguistique signé à La Réunion en 2023 engage l'État et ses partenaires à promouvoir un plurilinguisme harmonieux articulant français, créole et langues étrangères.

Le présent plan académique en constitue la traduction opérationnelle au niveau de l'école, faisant du créole réunionnais un vecteur de réussite, d'ouverture et de cohésion.

Objectifs

- Renforcer les coopérations avec les collectivités, associations et l'Université.
- Signer des conventions académiques de partenariat.
- Participer à des coopérations régionales et internationales.
- Développer un dialogue constructif avec les familles afin de favoriser la compréhension des enjeux éducatifs, culturels et cognitifs liés à l'enseignement du créole réunionnais.

9. RESSOURCES PEDAGOGIQUES, DIDACTIQUES ET CULTURELLES (fiche action 9)

Le développement des ressources constitue un élément essentiel de la politique linguistique académique.

- Identifier, produire et mutualiser des ressources adaptées aux spécificités linguistiques et culturelles du territoire ;
- Associer les enseignants, les formateurs et les partenaires culturels à leur conception ;
- Garantir la qualité scientifique et linguistique des supports, en lien avec les équipes universitaires et les partenaires.

a) Ressources pédagogiques

- Création de manuels contextualisés pour les cycles de la maternelle au lycée.
- Élaboration et mutualisation de séquences bilingues créole-français testées sur le terrain.

- Mise à disposition progressive sur les plateformes TRIBU, Éduscol et Réseau Canopé

b) Ressources numériques

- Production de capsules vidéo, banques sonores et supports interactifs en partenariat avec le DRANE et Réseau Canopé.

- Intégration dans les ENT et espaces numériques académiques.

c) Ressources culturelles et patrimoniales

- Mise en valeur des œuvres littéraires, musicales et orales du patrimoine réunionnais ;

- Coopération avec la DAAC et la DAC-R, les collectivités et associations culturelles pour créer des dossiers pédagogiques thématiques (contes, chants, proverbes, théâtre...).

- Valorisation d'actions phares toute l'année avec un focus lors de la « Somèn kréol », de la Journée internationale de la langue maternelle...).

- Recourir aux financements européens (FEDER, Erasmus+).
- Appuyer les dispositifs sur le fonds d'innovation pédagogique.

III-CADRE REGLEMENTAIRE DE REFERENCE

Code de l'éducation – Article L.312-10

Il pose le principe de la reconnaissance et de la promotion des langues et cultures régionales à l'école.

L'enseignement des langues et cultures régionales est favorisé dans les régions où ces langues sont en usage.

Il peut être proposé tout au long de la scolarité, dans le cadre de l'horaire normal des écoles, collèges et lycées.

Il légitime l'intégration de la langue régionale comme langue vivante d'enseignement.

Il garantit la continuité possible de l'apprentissage du 1er au 2nd degré.

Il fonde juridiquement la création d'enseignements bilingues ou optionnels.

Code de l'éducation – Article L.312-11-2 (texte complémentaire, issu de la Loi Molac (2021).

Il reconnaît que l'enseignement de la langue régionale peut prendre la forme d'un enseignement immersif (partiellement dispensé en langue régionale).

L'enseignement d'une langue régionale peut être dispensé selon une méthode immersive.

Les modalités de cet enseignement sont précisées par voie de convention entre l'État et les collectivités territoriales.

Il rend l'immersion linguistique légale dans le système public (avec conventionnement).

Il ouvre la voie à des parcours bilingues renforcés, à condition d'un cadre conventionnel validé par le Rectorat.

Loi Molac n°2021-641 du 21 mai 2021 – Articles 30 à 33

Loi relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion.

Renforcer la place des langues régionales dans la vie publique et dans le système éducatif.

Reconnaît les langues régionales comme patrimoine de la France (article 1).

Confirme la possibilité d'un enseignement bilingue ou immersif.

Autorise l'affichage bilingue et la signalétique publique.

Encourage la formation des enseignants à ces dispositifs.

Permet la mention des langues régionales dans les actes d'état civil (noms, prénoms).

Portée éducative :

C'est le socle législatif de toute politique académique LVR.

Elle offre un cadre à la coexistence entre langue française et langue régionale, dans une logique de plurilinguisme éducatif.

Circulaire n°2021-63984C du 3 novembre 2021 (BO n°47 du 16 décembre 2021)

Texte d'application ministériel de la Loi Molac.

Fixer le cadre national pour l'enseignement des langues et cultures régionales.

Principales dispositions :

Rappelle les trois formes possibles d'enseignement :

-Sensibilisation / éveil à la langue régionale,

- Enseignement intégré (bilingue ou renforcé),
- Enseignement immersif conventionné.

Confirme le rôle du Conseil académique des langues régionales (CALR) comme instance de pilotage.

Insiste sur la formation initiale et continue des enseignants.

Encourage les partenariats avec les collectivités territoriales, universités et associations.

C'est le texte de référence pour la mise en œuvre concrète des dispositifs LVR dans les académies.

Chaque rectorat doit définir un plan académique d'action et d'évaluation, en lien avec le CALR.

[-“Évaluation des dispositifs favorisant la prise en compte des situations de plurilinguisme mis en place dans les académies d’Outre-mer et à Wallis-et-Futuna” – Inspection générale de l’éducation, du sport et de la recherche \(IGÉSR\) n° 2020-102, décembre 2020 \(vie-publique.fr\)](#)

- La [circulaire publiée au BO du 14 décembre 2021 relative au cadre applicable et à la promotion des langues et cultures régionales](#) décrit les mesures pour la préservation et la valorisation des langues régionales tout au long de la scolarité. Elle précise que ces mesures sont associées autant que possible aux actions réalisées dans le cadre du Plan langues.
- La [circulaire publiée au BO du 15 décembre 2022](#) décrit les mesures à déployer pour renforcer les compétences des élèves en anglais et dans les autres langues vivantes étrangères obligatoires. Elle s'inscrit dans la continuité du [Plan langues vivantes](#) et s'articule autour de quatre axes :
 - proposer un enseignement progressif, méthodique et ambitieux.
 - renforcer la formation des professeurs des écoles, de langues et de DNL.
 - favoriser la mobilité des élèves et des personnels.
 - renforcer le pilotage pédagogique par et pour les langues vivantes.

- Avoir deux langues et plus à l'école maternelle et élémentaire — CSEN, janvier 2025

- Bulletin officiel n° 22 du 29 mai 2025, ([Éduscol](#))

Le site Éduscol indique que ce Bulletin officiel publie les programmes « d'enseignements communs et optionnels de langues vivantes étrangères et régionales » pour le collège et le lycée. ([Éduscol](#))

L'arrêté mentionné dans ce Bulletin porte sur les « langues vivantes étrangères » uniquement, mais les ressources et guides d'accompagnement évoquent explicitement aussi les « langues vivantes étrangères et régionales ». ([Éduscol](#))

PSA : L'école, creuset de la cohésion sociale du territoire réunionnais

PRIORITÉ 4 : Une école ancrée dans la société et rayonnant dans l'Océan Indien

ACTION 23 : Poursuivre la valorisation du créole dans les écoles et les établissements pour une meilleure connaissance et prise en compte du contexte territorial dans les apprentissages

ACTION 25 : Construire une éducation à la mobilité dans le cadre des parcours scolaires, des parcours de professionnalisation vers l'international et en particulier dans la zone Océan Indien

ACTION 27 : Promouvoir la culture locale à travers des partenariats renforcés avec les acteurs locaux

ACTION 30 : Faire de l'Académie un territoire innovant et apprenant, au service de la réussite des élèves

ACTION 31 : Développer les campus des métiers et des compétences (CMQ) au niveau des territoires afin de les ouvrir vers les pays de la zone Océan Indien

FICHE ACTION 1

PILOTAGE PÉDAGOGIQUE ET ÉDUCATIF TERRITORIALISÉ

Objectifs

Objectif général

Assurer la cohérence du pilotage académique entre le 1er et le 2nd degré.

Objectifs opérationnels

- Sensibiliser tous les inspecteurs, les chefs d'établissement et les directeurs d'école à la politique linguistique académique pour s'assurer du pilotage pédagogique en contexte réunionnais (projets de réseau, de circonscription, d'établissements, d'école).
- Accompagner méthodologiquement l'intégration du créole dans les projets éducatifs territoriaux.

Actions principales

- Mettre en œuvre la note académique LVR annuelle
- Communiquer la note académique annuelle Plan français/Plan mathématiques déclinée dans le contexte réunionnais.
- Articuler les actions stratégiques avec le CASF
- Sensibiliser systématiquement les IEN, IA-IPR, chefs d'établissement et directeurs d'école (séminaires, inter-collèges, réunions de bassins, collèges et conseil d'Inspecteurs...)
- Accompagner méthodologiquement les projets éducatifs ministériels, internationaux et territoriaux.
- Assurer la mise en œuvre du Conseil Académique des Langues Régionales : instance de concertation, de coordination et de suivi de la politique des langues et cultures régionales dans l'académie.

Acteurs

Rectorat, Inspecteurs et chargés de mission LVR, inspecteurs 1^{er} et 2nd degré, chefs d'établissement, directeurs d'école, Université, INSPE.

Analyse des indicateurs

- Nombre de projets (établissements, circonscription, réseaux, d'écoles intégrant le contexte linguistique et culturel de la Réunion)
- Nombre d'auto-évaluation d'établissements et de rapports d'évaluation externe
- Nombre de réunions et de commissions du CALR.
- Taux de personnels d'encadrement formés à la politique linguistique.

FICHE ACTION 2

PARCOURS DE PROFESSIONNALISATION

Objectifs

Objectif général

Former l'ensemble des personnels au contexte linguistique réunionnais.

Objectifs opérationnels

- Généraliser la sensibilisation au bilinguisme créole-français.
- Assurer le suivi de la formation des habilités.
- Assurer la transversalité de la prise du compte du contexte linguistique et culturel réunionnais dans les différents plans de formation.

Actions principales

- Assurer l'articulation entre INSPE – Université – Mission LVR.
- Généraliser la formation continue en maternelle
- Déployer les habilitations LVR 1er et 2nd degrés.
- Former les AESH, CPE, AED, AP, agents territoriaux, personnels sociaux et de santé, ATSEM/ASEM (charte maternelle avec les collectivités)

Acteurs

INSPE, Université, Mission LVR, Inspecteurs 1D/2D, Réseau CANOPE, Mission Maternelle, collectivités

Analyse des indicateurs

- Nombre d'enseignants habilités.
- Nombre de modules de formation proposés.
- Nombre de personnels formés aux dispositifs académiques langues et cultures régionales (LVR, EFMC, EMC, EMILR/DNL...)
- Nombre d'enseignants formés dans les constellations des plans français et mathématiques (circulaire académique)

FICHE ACTION 3

VERS UN ENSEIGNEMENT STRUCTURÉ ET PROGRESSIF

Objectifs

Objectif général

Garantir une continuité des apprentissages du créole de la maternelle au lycée.

Objectifs opérationnels

- Développer l'enseignement de la LVR.
- Déployer les classes bilingues.
- Déployer la LVB, la LVC et les spécialités au secondaire (collèges et lycées).

Actions principales

- Généraliser la sensibilisation LVR du cycle 1 au cycle 3 (y compris la 6ème).
- Prioriser l'EFMC de la maternelle au lycée, en particulier dans les filières professionnelles.
- Développer l'EMC et l'EMILR.
- Étendre les options LVB, LVC et ouvrir la LLCER.
- Structurer les parcours au sein des LGT, LP et BTS.

Acteurs

Directeurs d'école, chefs d'établissements, IA-IPR, IEN.

Analyse des indicateurs

- Nombre de classes bilingues.
- Nombre d'élèves inscrits en LVR.
- Nombre de candidats aux examens.
- Nombre de parcours de continuité école-collège-lycée.
- Nombre d'élèves inscrits dans les PEAC LVR.
- Nombre de projets dédiés au développement de la LVR.

FICHE ACTION 4

ÉVALUATION DES DISPOSITIFS ET DU PLAN

Objectifs

Objectif général

Mesurer l'impact des dispositifs académiques LVR sur la réussite scolaire.

Objectifs opérationnels

- Mettre en place des protocoles d'évaluation scientifiques.
- Harmoniser les outils d'évaluation.

Actions principales

- Analyser les résultats aux évaluations nationales du CP à la seconde.
- Analyser l'impact sur les enseignements.

Acteurs

Corps d'inspection, personnel de direction, enseignants, chargés de mission, laboratoires universitaires, CARDIE.

Analyse des indicateurs

- Évolution des résultats scolaires.
- Taux de prise en compte de la LVR dans les contrats d'objectifs 1D/2D.
- Nombre de projets d'établissements, d'écoles intégrant la langue et culture régionales.
- Nombre d'auto-évaluation prenant en compte des indicateurs contextualisés.
- Nombre de rapports d'évaluation externe qui précisent le contexte linguistique et culturel de l'académie.

FICHE ACTION 5

LVR ET FILIÈRES MÉTIERS

Objectifs

Objectif général

Faire du créole une plus-value dans l'insertion professionnelle et dans la mobilité des acteurs.

Objectifs opérationnels

- Renforcer l'usage du créole dans les formations professionnelles.
- Développer les mobilités dans la zone Océan Indien et à l'international

Actions principales

- Intégrer le créole dans les filières tourisme, culture, patrimoine.
- Amorcer une réflexion avec les partenaires économiques sur le créole en tant que certification professionnelle (échanges, tables rondes, ronkozé...)
- Collaborer avec les acteurs du développement territorial dans le cadre du pacte linguistique.
- Développer les projets internationaux et régionaux.

Acteurs

Chefs d'établissements, partenaires économiques, collectivités et DRAIO

Analyse des indicateurs

- Nombre de projets de mobilité à l'international et dans la zone Océan Indien
- Nombre d'élèves et de personnels participant à une mobilité
- Indicateurs dans le Parcours Avenir en partenariat avec la DRAIO

FICHE ACTION 6

RECHERCHE – ACTION ET INNOVATION

Objectifs

Objectif général

Adosser la politique LVR à la recherche scientifique.

Objectifs opérationnels

- Évaluer scientifiquement les dispositifs en lien avec la Fiche 4 entre autres.
- Valoriser les pratiques innovantes.

Actions principales

- Mutualiser les pratiques avec les autres territoires bilingues.
- Travailler en partenariat avec les laboratoires de recherche de l'Université de la Réunion.
- Mener des études longitudinales.

Acteurs

Laboratoires de recherche, Universités

Analyse des indicateurs

- Nombre de recherches menées.
- Nombre de partenariats inter-académiques

FICHE ACTION 7

PROMOTION ET VALORISATION

Objectifs

Objectifs généraux

Faire évoluer les représentations sur la LVR.

Engager les élèves dans un parcours de continuité LVR.

Engager les élèves dans des projets éducatifs artistiques et culturels.

Objectifs opérationnels

- Rendre lisible les enjeux du parcours de formation de l'élève bilingue
- Informer les familles sur la politique linguistique académique
- Valoriser les réussites des élèves.
- Informer la communauté éducative sur l'importance de la langue maternelle dans le processus d'apprentissage, les avantages du bilinguisme et du plurilinguisme

Actions principales

- Proposer la mise en place de signalétiques bilingues créole/français dans les établissements ainsi qu'une communication bilingue créole/français à destination des familles.
- Diffuser le film annuel académique (plan de communication).
- Promouvoir les concours, événements culturels, Pass Culture.
- Valoriser les actions menées lors de la Journée Internationale de la langue maternelle et de la Semaine créole.
- Mobiliser les médias tout le long de l'année : diffusion de contenu promotionnel en faveur de la LVR
- Recenser les projets culturels menés dans les établissements.
- A destination du personnel enseignant :
 - – Diffuser la note de rentrée LVR
 - – Diffuser les fiches navettes dans le cadre d'une liaison inter cycles – inter degrés
 - – Réaliser des ouvrages pédagogiques et didactiques par les équipes de la mission LVR 1D/2D
- A destination des familles et des élèves, des associations de parents d'élèves lors des Conseils d'Ecole et d'administration :
 - – Diffuser un flyer pour le 1er degré et pour le 2nd degré sur les enjeux de l'enseignement créole
 - – Actualiser et partager l'atlas académique répertoriant l'offre
- Mettre à disposition la carte LVR
- Centraliser les informations liées à la LVR sur le site académique

Acteurs

Mission LVR, directeurs d'école, chefs d'établissement

Analyse des indicateurs

- Taux de participation aux actions académiques.
- Nombre de projets culturels dans les établissements.
- Nombre d'établissements proposant des actions autour du créole
- Nombre de parcours de continuité
- Nombre d'élèves dans les parcours de continuité
- Nombre de labellisations ministérielles intégrant le créole réunionnais

FICHE ACTION 8

PARTENARIATS

Objectifs

Objectif général

Renforcer les partenariats territoriaux.

Objectifs opérationnels

- Développer et rendre lisibles les partenariats
- Impliquer les familles.

Actions principales

- Coopérer avec l'Université, les collectivités, les associations et les acteurs sociaux-économiques.
- Participer au déploiement du Pacte linguistique signé en 2023.
- Rendre systématique l'intégration de la LVR dans les différentes actions à destination des parents

Acteurs

Mission LVR, Université de La Réunion, milieu associatif, Région Réunion, Département de La Réunion

Analyse des indicateurs

- Nombre d'actions impliquant les familles.
- Nombre de dispositifs et de démarches en faveur de la LVR.
- Nombre d'établissements et d'école sollicitant les partenaires.

FICHE ACTION 9

RESSOURCES PÉDAGOGIQUES, DIDACTIQUES ET CULTURELLES

Objectifs

Objectif général

Diffuser et enrichir la banque de ressources académique et partenariale.

Objectifs opérationnels

- Produire des manuels et supports adaptés avec les partenaires
- Enrichir l'offre numérique.

Actions principales

- Créer des manuels pour l'enseignement de la LVR.
- Constituer un groupe de travail dédié à la conception de manuels avec le soutien d'un opérateur.
- Produire des capsules vidéo, banques sonores.
- Constituer des dossiers culturels avec les partenaires (contes, chants, théâtre...).
- Effectuer des demandes de financement aux partenaires.

Acteurs

Mission LVR, DAC-R, DAAC, collectivités

Analyse des indicateurs

- Nombre de ressources produites 1D/2D
- Taux d'usage des outils TRIBU / Canopé / portail académique
- Fréquence des réunions du comité technique